



- COMITE SYNDICAL
DU 17 décembre 2013 -

L'an deux mil treize, le dix sept décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France Mme CAVAGNARA, déléguée titulaire,
MM WINDELS, CHAUVE, LAURET, MELLUL,
BRICOT, POLEHAJO, RAMEAUX, FAUCHE,
GOMES, délégués titulaires,
MM. DODACKI, FERON, délégués suppléants.

NOMBRE DE
DELEGUES

Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise Mmes VASSEUR, RICHY, DE CLERQ,
MM DECAIX, OLLIVIER, LEBON, DEGOUY,
PEPIN, SUIRE, COACHE, BEGHIN, SOARES,
délégués titulaires

En exercice :

56

Présents :

27

Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des
trois forêts Mmes CHAUMERLIAC, GREEN,
MM TARDIF, DELAIS, LEBIHAN, CORMERY,
BALAC, BOUDER, HUNAUT, CHARPILLAT,
délégués titulaires,

Votants :

27

Communauté de Communes De la Vallée des Impressionnistes MM BELLET, LAROCHE délégués titulaires

Communauté de communes De la Vallée du Sausseron Mme D'HOOGE
M. DELAMARRE, délégués titulaires

Pouvoirs : Monsieur SAURON pouvoir à Mme D'HOOGE (Hédouville)
Monsieur LETELLIER pouvoir à M. WINDELS (Asnières sur Oise)

Absents excusés : M. RAUX (MONSOULT), ALLART (VIAMES)

Assistaient également à la réunion : Perception de l'Isle Adam : M. FONTAINE,
Syndicat TRI-OR: Mmes LIS-RIBEIRO, ROSAIN ;

Secrétaire de séance : Monsieur SUIRE ;

Communes non représentées : CHAUVRY, SEUGY ;

* _ * _ * _ * _ *
* _ * _ *

- INFORMATIONS DU PRESIDENT -

1. Monsieur le Président commence la séance en demandant à l'assemblée si les délégués pourront être présents lors du comité syndical programmé le 11 mars 2014 ; en effet, afin de ne pas retarder le programme de travaux de restructurations du centre de tri, d'une part, et de permettre au syndicat de fonctionner durant les 6 premiers mois de l'année, d'autre part, il est indispensable de voter dès que possible l'attribution du marché de travaux et le budget 2014 ; les délégués présents confirment qu'ils seront présents ;
2. **Les marchés de collecte :**
Les flash info « numéro spécial collecte » ont été distribués aux administrés du syndicat afin de les informer des changements de rythme de collecte à compter du 1^{er} janvier 2014 ; aujourd'hui toutes les mairies sont en possession des calendriers 2014 auxquels sont joints à nouveau le même flash-info, il est donc rappelé aux délégués des communes qu'il est indispensable de les distribuer le plus vite possible pour que tous les administrés soient en possession des nouvelles dates de collecte !
3. A la demande du maire de Mours, Monsieur le Président procède à la lecture du courrier adressé au Président (**courrier joint**) ???
4. **Interventions de certains délégués :**
 - **Presles – Mme Chaumerliac** nous informe qu'au niveau de la mairie il y a beaucoup d'interrogations des administrés au sujet de la diminution des rythmes de collecte ;
 - **Mériel – M. Bellet** idem ;
 - Monsieur le Président reprend la parole afin de préciser que seules les raisons économiques ont poussé le syndicat à faire ces choix, en effet, si le marché avait été repassé dans des conditions identiques au précédent marché, le sur coût attendu aurait été de l'ordre de 15 à 20 %, ce qui, dans le contexte économique actuel a été jugé inacceptable ; Monsieur le Président affirme qu'il assume le choix qui a été fait et les vices présidents également ;
 - **Monsoult – M. Mellul** affirme que même si il est en accord avec les choix et leur raison, il n'en est pas moins difficile d'expliquer aux administrés que le nombre des prestations est à la baisse alors que les coûts (donc la Taxe d'ordures ménagères) continuent d'augmenter !
 - **Bruyères sur Oise – M. Lebon** aborde alors le sujet de la TEOM (Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères) et de la REOM (Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères), la première étant assise sur le foncier bâti alors que la deuxième est calculée en fonction du nombre d'habitant dans le foyer : même si il semble indéniable que la redevance revêt un caractère plus « équitable » que la Taxe, le résultat pour les finances du syndicat serait mises à mal car il s'avère que le taux de recouvrement de ladite taxe serait de l'ordre de 98% alors que celui de la redevance serait de l'ordre de 78%, les 20% d'écart lors de la perception de cette recette serait donc inévitablement redistribués sur les 78% des foyers qui ont bien acquittés leur redevance ! Situation difficilement supportables pour l'ensemble des administrés, d'une part, et qui pourrait aussi présenter un risque pour les finances du syndicat !
 - **Interventions de Monsieur Degouy – Champagne-sur-Oise, de M. Rameaux de Saint Martin du Tertre et de Monsieur Fauche de Viarmes au sujet des STOP PUB qui semblerait être une première solution pour diminuer les tonnages collectés et donc les coûts ; suite à cette intervention des plaquettes de STOP PUB sont distribués au délégués qui le désirent afin de les apposer sur les boîtes aux lettres.**
 - Champagne-sur-Oise – Mme Vasseur intervention pour informer l'assemblée que sur le Procès Verbal de la réunion de juillet dernier, il n'ait fait mention ni de son intervention ni de celle de M. Degouy, et demande qu'un erratum soit porté sur ce PV ;

- Saint-Martin du Tertre – M. Féron demande de lui rappeler la date de fin de l’avenant de prolongation relatif à l’exploitation du centre de tri :la date est le 30 septembre 2014, puisque l’avenant de prolongation est d’une durée d’un an !

- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 09 juillet 2013 -

Après avoir pris en considération les modifications suivantes :

1. Demande de la commune de Champagne sur Oise, mentionnée dans les informations du Président ;
2. Demande d’ajouter la question de Monsieur Lebon, délégué de la commune de Bruyères sur Oise, relative à l’erreur sur le rapport d’activité de Sépur qui fait apparaître des consommations extravagantes sur deux camions et un problème au niveau des Km mentionnés ; et transmission des réponse de la société de collecte ;(la réponse est joint à ce PV)

Le procès verbal est adopté à la majorité et deux abstentions de la part des deux délégués de la commune de Champagne sur Oise ;

VALIDATION DU PROGRAMME D’ACTIONS DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Cf. le document de présentation joint au présent procès verbal ;

Intervention de M. Fauche de la commune de Viarmes qui revient sur les Stop Pub qui permettraient à très peu de frais et très concrètement de mettre en place rapidement une action sur la réduction des déchets à la source ;

Après avoir délibéré, l’assemblée décide à l’unanimité de voter les 8 actions exposées précédemment dans le but de réduire les quantités de déchets sur le Syndicat TRI-OR.

- DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L’EXERCICE 2014 -

Le bureau syndical s’est réuni le mardi 19 novembre 2013 pour dresser un bilan provisoire de l’exercice en cours et dégager les perspectives 2014 afin de vous présenter les orientations budgétaires.

Les tonnages :

Nous avons reproduit dans le tableau **les tonnages** des 5 dernières années pour la collecte, le traitement et les déchetteries.

Années	Collecte	Traitement	Déchetteries
2009	37 538,29	39 645,93 dont 10 703,26 détournées	12 273,29
2010	37 624,17	39 706,98 dont 1 413 détournées	12 508,45
2011	38 602,12	40 914,70 dont 601,58 détournées	13 798,20
2012	38 614,95	40 881,59 dont 3 622,98 détournées	13 273,21
2013 <i>évaluation</i>	38 029,60	40 776,93 dont 400,60 détournés	14 575,73

% de variation	Collecte	Traitement	Déchetterie
2009/2008			
2010/2009	0,69%	0,16%	1,91%
2011/2010	2,60%	3,05%	10,32%
2012/2011	0,04%	-0,08%	-3,80%
2013/2012	-1,51 %	-0,25%	9,82%

Pour l'année 2013, le *prévisionnel des tonnages collectés* ferait apparaître une baisse de 1,51 %

Pour le *prévisionnel des tonnages traités*, les tonnages sembleraient rester stables.

En revanche, au niveau des *déchetteries du syndicat*, nous constatons à nouveau une hausse spectaculaire puisque qu'on enregistrerait cette année une hausse des tonnages reçus de l'ordre de 9 à 10 %.

	2009	2010	2011		2012		2013	
	TONNAGES	TONNAGES	TONNAGES	% 2010/2011	TONNAGES	% 2011/2012	TONNAGES EVAL	% 2012/2013
COLLECTE								
OMR	26 803,00	26 876,12	27 580,42	2,62%	27 964,93	1,40%	27 717,60	-0,88%
ENC	3 717,04	3 852,52	4 070,92	5,67%	3 770,04	- 7,39 %	3 626,89	- 3,79 %
DPS	4 261,21	4 182,35	4 225,66	1,03%	4 250,14	0,58%	4 135,83	- 2,69 %
VERRE	2 757,04	2 713,18	2 725,12	0,44%	2 629,84	- 3,49 %	2 549,28	- 3,06 %
TOTAL	37 538,29	37 624,17	38 602,12	2,60%	38 614,95	0,04%	38 029,60	- 1,51 %
TRAITEMENT								
OMR	17 782,64	27 063,41	28 748,44	6,23%	26 166,20	- 8,98%	29 331,71	12,10%
ENC	4 175,02	4 261,98	4 536,71	6,45%	4 138,83	8,77%	4 114,46	0,58%
DPS	4 222,47	4 255,41	4 302,85	1,11%	4 323,74	0,49%	4 207,02	- 2,7 %
VERRE	2 762,54	2 713,18	2 725,12	0,44%	2 629,84	- 3,49 %	2 723,14	3,55%
DETOURNE	10 703,26	1 413,00	601,58		3 622,98		400,60	
TOTAL	39 645,93	39 706,98	40 914,70	3,05%	40 881,59	0,08%	40 776,93	- 0,25 %
DECHETTERIES	12 273,29	12 508,45	13 798,20	10,31%	13 273,21	- 3,8%	14 575,73	9,82%

En affinant par flux, on constate **sur l'exercice 2013**, que les tonnages collectés amorcent une légère baisse (peut être une tendance d'ordre conjoncturelle) ; cette baisse est atténuée en traitement à cause des apports des communes ;

Les coûts :

Depuis l'année 2009, ils sont établis sur une partie fixe, une partie variable liée aux tonnages, le tout variant selon des indices de révision de prix prévus au marché tant avec SEPUR qu'avec Génériss.

Années	Collecte	Traitement (usine + centre de tri)	Déchetteries (hors recettes)	Maintenance bacs
2009	2 969 300,54	3 727 781,55	1 074 655,27	
2010	3 065 357,94	3 730 421,00	1 126 995,09	232 320,00
2011	3 168 328,56	3 848 107,16	1 188 442,09	267 871,42
2012	3 369 719,36	4 133 215,36	1 303 887,00	288 573,75
2013 prévisionnel	3 370 000,00	4 140 000,00	1 199 000,00	300 000,00
2014 prix du marché Avec TVA à 10 %	3 672 736,81	4 452 474,04	1 222 701,70	285 000,00

% d'augmentation	Collecte	Traitement (usine + centre de tri)	Déchetteries (hors recettes)	Maintenance bacs
2009/2008	-17,51%	2,43 %	11,29%	
2010/2009	3,24%	0,70 %	4,87%	
2011/2010	3,36%	3,15 %	5,45%	15,31%
2011/2012	6,36%	7,41 %	9,72%	7,73%
2012/2013	0,01 %	0,17 %	- 8,04 %	3,96%
2013/2014 (10%)	8.99 %	7,55 %	1,98%	- 5 %

Les coûts 2013 par rapport à 2012 seraient stables : ceci est dû à la relative stabilité des indices de la révision des prix comme cela est détaillé dans le tableau suivant :

L'évolution 2013/2012 de l'indice de révision des prix :

L'étude effectuée sur l'évolution des indices utilisés dans nos différents secteurs montre les évolutions suivantes :

INDICES		oct.-2011	oct.-12	oct.-13	2013/2012
ICHT IME	<i>Coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises</i>	107,7	110,4	112,00	1,45%
ICMO2	<i>Coût de la MO collecte des Ordures</i>	156,66	164,91	167,96	1,85%
F291016	<i>véhicule utilitaire</i>	111,7	113,9	113,00	- 0,79 %
TR	<i>Transports routiers dans les marchés de longue durée</i>	182,6	188,2	188,50	0,16%
1870T	<i>Gazole (Véolia + Sépur)</i>	201,16	222,81	217,13	- 2,55 %
EL	<i>Electricité</i>	128,1	141,2	141,20	0,00%
FSD1 (PSDA)	<i>Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipements</i>	127,8	131,7	130,50	- 0,91 %
FSD2 (PSDB)	<i>Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipements</i>	124,4	127,9	127,30	- 0,47 %
FSD3 (PSDD)	<i>Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipements</i>	121,8	125	124,80	- 0,16 %

PRIX HT		sept-11	sept-12	sept-13	2013/2012
<i>Mise en décharge et traitement de la terre inerte</i>		9,5	10,96	11,21	2,28%
<i>Mise en décharge et traitement des déchets verts</i>		44,34	44,78	45,67	1,98%
<i>Mise en décharge et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux</i>		850	867	884	1,96%
<i>Mise en décharge des OMR / encombrants</i>		69,55	74,4	75,9	2,02%

Points particuliers qui impactera le prochain budget :

- Recondution de la prise en considération des pesées embarquées sur chacune des 28 communes aura des conséquences financières sur les coûts de collecte et de traitement selon les tonnages enregistrés sur 12 mois ;
- La hausse de la TVA qui passera de 7 à 10 % ;

Le remboursement des emprunts :

Les remboursements d'emprunts suivent l'évolution logique ;

Il est à noter que pour l'exercice 2014 la charge du remboursement des emprunts sera nettement à la baisse (hors emprunts nouveaux : travaux du center de tri,...)

2013					
EMPRUNT N°	OBJET	K 2013	(i) 2013	Échéance	
4	BRS	11 016,33	7 076,04	18 092,37	
5	BRS	16 031,62	11 508,52	27 540,14	
7	Déchetterie	2 808,20	2 541,27	5 349,47	fini en 05/2013
9 (ex n°1)	Usine	83 373,21	1 024,10	84 397,31	fini en 04/2013
10 (ex n°2)	Usine	79 847,27	816,77	80 664,04	fini en 11/2013
12	Manitou	7 110,45	185,12	7 295,57	fini en 11/2013
TOTAL		200 187,08	23 151,82	223 338,90	
8	Conteneurisation			fini en 04/2012	
11	Conteneurisation	38 192,77	994,37	39 187,14	13/11/2013
13	Conteneurisation	49 117,86	2 462,58	51 580,44	
14	points enterres	27 628,76	1 385,20	29 013,96	
15 complément	points enterres	7 759,86	408,54	8 168,40	
16	points enterres	53 448,91	9 489,29	62 938,20	
17	points enterres	20 000,00	2 590,00	22 590,00	
TOTAL		196 148,16	17 329,98	213 478,14	
TOTAL		396 335,24	40 481,80	436 817,04	

2014					
EMPRUNT N°	OBJET	K 2014	(i) 2014	Échéance	TERME
4	BRS	11 444,86	6 647,51	18 092,37	05/02/2025
5	BRS	16 712,96	10 827,18	27 540,14	05/02/2025
7	Déchetterie	2 931,48	2 417,99	5 349,47	30/01/2021
TOTAL		31 089,30	19 892,68	50 981,98	
13	Conteneurisation	50 546,24	1 034,20	51 580,44	11/02/2015
14	points enterres	28 432,22	581,74	29 013,96	11/02/2015
15 complément	points enterres	7 985,52	182,88	8 168,40	23/03/2015
16	points enterres	55 609,85	7 328,35	62 938,20	20/07/2017
17	points enterres	80 000,00	9 065,00	89 065,00	25/07/2018
TOTAL		222 573,83	18 192,17	240 766,00	
TOTAL		253 663,13	38 084,85	291 747,98	

Les recettes :

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des recettes autres que celles provenant de la taxe :

Recettes d'exploitation :

	<i>Vente de produits</i>	<i>Entrées en déchetterie</i>	<i>Soutien Eco-Organismes*</i>	<i>Ristournes exploitation usine</i>	<i>Ventes des produits déchetteries</i>	TOTAUX
2008	301 384,08	36 805,18	601 741,76	25 712,68		877 709,57
2009	187 810,03	73 601,00	731 449,13	4 138,76	67 244,00	1 064 242,92
2010	326 837,42	113 902,00	580 164,33	21 147,82	73 973,80	1 116 025,37

2011	455 393,01	139 206,00	699 352,09	22 115,72	74 330,43	1 390 397,25
2012	425 626,24	157 937,50	792 870,05	22 516,22	51 973,85	1 450 923,86
2013 prev.	374 802,00	148 000,00	830 000,00	21 501,00	54 000,00	1 428 303,00

* Repreneurs DPS + D3E

* Eco-Emballages + Eco Folio

Ce tableau nous montre l'évolution de nos recettes d'exploitation en liaison avec le tri sélectif et avec les déchetteries.

- **Les ventes de produits recyclables** sont d'un niveau inférieur à l'an dernier mais restent néanmoins à un bon niveau ;
- **Les entrées en déchetteries** sont encore d'un bon niveau grâce à la convention signée avec le Sigidurs permettant aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de France de venir en déchetterie de Viarmes pour leur dépôt moyennant une participation ;
En revanche, les recettes propres aux entrées déchetteries des artisans semblent stabilisées sur l'année 2013.
- **Les ristournes d'exploitation** sont elles aussi stabilisées car directement liées aux hausses de fréquentations des déchetteries ;
- **Le soutien des Eco organismes**, continu sa progression... tant que les résultats du centre de tri et que la qualité des collectes seront assurés.

Le personnel :

Pour mémoire, notre syndicat a bénéficié d'aide sur les contrats emploi solidarité et consolidé au centre de tri depuis 1998 et sur les emplois jeunes au service communication depuis 2001. Lors de la suppression de ces types de contrat, des contrats d'accompagnement à l'emploi ont pu être conclus. Ces contrats ont connu et connaissent des modifications importantes puisque leur durée a varié de 18 à 24 mois et la population éligible n'est plus aussi large.

En 2013, le centre de tri compte 11 fonctionnaires, 6 postes en contrat aidés et 3 Contrats à Durée Déterminée ;

2014, devrait connaître une diminution des coûts du personnel, eu égard à la baisse des effectifs après les travaux de restructuration, le montant de cette baisse est difficilement évaluable puisque cela dépend de la date d'achèvement des travaux.

Le service communication compte un poste fonctionnaire occupé par la responsable du service communication et deux CDD.

Les Investissements :

Dans la section Investissements, les dépenses à prévoir pour l'année 2014 sont :

- Des bacs pour la collecte sélective, surtout des bacs pour les verres alimentaires suite à la diminution des fréquences de collecte, emprunt à prévoir ;
- Des bacs ordures ménagères pour toutes les communes dotées, elles sont aujourd'hui 15 (et bientôt 16 avec Seugy qui sera dotée très prochainement) sur les 28 communes que compte le Syndicat.
- Les points enterrés pour les communes et/ou les bailleurs qui en font la demande,
- **Nous rappelons que le montant de ces deux derniers investissements est intégralement financé par un emprunt sur 5 ans dont le remboursement est lui-même financé exclusivement par la TEOM des habitants des communes dotées.**
- Les études de faisabilité pour la restructuration du centre de tri ont été lancées en 2013 et les travaux seront réalisés courant 2014 pour prendre fin aux alentours de septembre 2014 ;
- Etudier précisément la décision à prendre concernant la roue Siloda soit gros entretien (de l'ordre de 100 000 €) soit son remplacement (de l'ordre de 500 000 € de ne serait réalisé qu'en 2015) ;

Le remboursement du capital d'emprunt diminuera en 2014 comme nous l'avons vu précédemment ;

Les recettes d'investissement comprendront :

- le faible soutien d'Eco emballage pour la communication,
- les amortissements (2013 : 611 689,82 € et 2014 : 652 454,47 €)
- le virement de la section de fonctionnement,
- les emprunts (restructuration du centre de tri, fourniture des bacs pour le verre alimentaire, les futurs points enterrés, les dotations de communes en bacs d'ordures ménagères,)

- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ECOFOLIO -

La filière des imprimés gratuits s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, EcoFolio a été créé en 2007 pour assumer cette responsabilité.

Le code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les imprimés gratuits acquittés par les émetteurs de tels documents. Sont concernés les annuaires, la presse gratuite d'annonces, les prospectus, ... Les imprimés visés représentent un gisement d'un million de tonnes sur un gisement d'imprimés papiers de 4,5 millions de tonnes.

La collectivité assumait seule, jusqu'à présent, le coût de l'élimination. Elle est la bénéficiaire de ce nouveau dispositif et des recettes financières afférentes.

EcoFolio proposait dès 2007 une convention d'adhésion prévoyant le versement de nouveaux soutiens financiers (prioritairement au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à la mise en centre d'enfouissement technique) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Dans le cadre du renouvellement de la dite convention il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président ou l'un des vice-présidents à signer le renouvellement de cette convention avec l'organisme coordonateur ECOFOLIO pour une durée de 4 ans.

INDEMNITE DE CONSEILS AU COMPTABLE DU TRESOR

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre, une indemnité de conseil peut être allouée au comptable du trésor.

Cette indemnité est nominative. Elle était octroyée jusqu'à présent à Monsieur DELTOMBE.

Ce dernier ayant bénéficié d'une mutation. Monsieur FONTAINE a été nommé à compter du 1^{er} septembre 2013.

Monsieur Le Président propose d'allouer 50% du montant porté sur ledit décompte ;

Monsieur Le Président invite les membres du Comité Syndical à se prononcer.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical vote comme suit :

Contre :

Mme D'HOOGE (commune d'Hédouville), M. SAURON (Pouvoir - commune d'Hédouville), M. COACHE (commune de Ronquerolles) et Monsieur FAUCHE (commune de Viarmes)

Abstention :

Mme VASSEUR et M. DEGOUY (commune de Champagne sur Oise) ;
M. LE BIHAN et M. BALAC (commune de Parmain) ;

Ainsi, le comité syndical vote à la majorité l'allocation de 50% de la somme portée sur le décompte au titre de l'indemnité de conseil à Monsieur Deltombe pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2013.

APPELS D'OFFRES RELATIFS A LA COLLECTE, AU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERES, A L'EXPLOITATION DES DEUX DECHETTERIES, ET A LA FOURNITURE ET MAINTENANCE DES BACS ET DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Pour mémoire, le lot n°1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés commencera le 1^{er} janvier 2014 pour s'achever le 31 décembre 2018 ; les lots n°2, 3 et 4 commencent le 1^{er} octobre 2013 pour se terminer le 31 décembre 2018 ;

Les avis d'appel public à la concurrence des 4 marchés précités ont été envoyés au BOAMP et au JOUE le 16 avril 2013, la date limite de remise des offres était fixée au 7 juin 2013 à 12h00 ;

Une première Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est tenue le 7 juin à 14h30 afin de procéder d'une part, à l'ouverture et à la validation des candidatures et d'autre part à l'ouverture des offres pour analyse ;

La deuxième C.A.O. s'est tenue le 1^{er} juillet à 14h00 afin de rendre compte du résultat des analyses :

Lot n°1 : Exploitation du service de Collecte des déchets ménagers et assimilés :

04 dossiers de consultation ont été demandés

2 enveloppes ont été reçues avant la date limite de remise des offres,

2 lettres de renoncations à présenter une offre ont été reçues

Les 2 candidatures (**SEPUR & NCI ENVIRONNEMENT – GROUPE PAPREC**) ont été acceptées et les offres enregistrées ;

Après analyse des offres il s'avère que :

- La solution variante concernant la collecte des encombrants en porte à porte, avec pesée embarquée sur châssis par commune et double pesée au centre intégré de traitement des déchets ménagers de Champagne-sur-Oise. La variante consiste à remplacer la collecte régulière des encombrants définie en solution de base par une collecte des encombrants sur appel téléphonique.
Cette variante n'a pas été retenue par la commission.

La commission d'appel d'offre a décidé de ne pas donner suite à ces deux offres et de relancer le marché de collecte avec les deux candidats en selon la procédure négociée.

La commission d'attribution, après avoir négocié avec les deux candidats, s'est donc réunie à nouveau le 29 juillet à 14h30 afin d'attribuer le marché.

C'est l'offre de la Société SEPUR qui a été retenue pour **un montant estimatif de 3 307 116 € HT.**

Lot n°2 : Exploitation de l'usine de compostage des Ordures Ménagères :

1 dossier de consultation a été demandé.

1 enveloppe a été reçue avant la date limite de remise des offres,

La candidature de Veolia-Propreté – Génériss a été acceptée et son offre enregistrée ;

Après analyse de l'offre il s'avère que la CAO ne l'a pas jugée acceptable, la CAO a donc décidé de relancer ledit marché sous forme négociée avec le seul candidat Veolia-Propreté – Génériss ;

La commission d'attribution, après avoir négocié avec le candidat, s'est donc réunie à nouveau le 29 juillet à 14h30 afin d'attribuer le marché.

Le marché négocié relatif à l'exploitation de l'usine de compostage des Ordures ménagères a été négocié avec Veolia-Propreté – Génériss pour **un montant prévisionnel de 3 656 934 € HT**

Lot n°3 : Exploitation des deux déchetteries :

4 dossiers de consultation ont été demandés

3 enveloppes ont été reçues avant la date limite de remise des offres,

Les candidatures de Veolia-Propreté – Génériss, Sépur et Paprec ont été acceptées et leur offre enregistrée ;

Après analyse de l'offre il s'avère que :

- l'offre de Paprec s'avère économiquement la plus avantageuse,

La CAO a donc décidé de retenir cette offre pour **un montant indicatif de 1 111 547 € HT**

Lot n°4 : Fourniture et Maintenance des bacs de collecte et des P.A.V. :

4 dossiers de consultation ont été demandés

3 enveloppes ont été reçues avant la date limite de remise des offres,

Les candidatures de Contenur, Temaco et Citec ont été acceptées et leur offre enregistrée ;

Après analyse de l'offre il s'avère que :

- l'offre de Temaco avec un sous traitant Otus s'avère économiquement la plus avantageuse,

La CAO a donc décidé de retenir cette offre pour un montant indicatif de **253 887 € HT**

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Président à signer lesdits marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.